

Jeu concours photos Facebook "Sac en balade "

1 - L' ORGANISATEUR

La Bibliothèque d'Ambazac, située au 3 avenue de la Libération – 87240 AMBAZAC, organise un Jeu intitulé "Concours photos sac en balade" du 05 avril au 31 mai 2022 (ci-après le « Jeu »), visant à éveiller l'esprit participatif des usagers

L'idée étant de prendre en photo, dans un contexte original, son sac de bibliothèque.

Les clichés seront publiés sur la page Facebook de la bibliothèque et feront l'objet d'une exposition en juin dans les locaux de la bibliothèque. L'anniversaire de la bibliothèque sera l'occasion de découvrir le nouveau sac spécial 30 ans

La participation à ce Jeu est gratuite et ouverte aux personnes majeures et enfants à partir de 13 ans (2 catégories).

Le jeu sera disponible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/Ludobib-484533401910543/>

Le règlement du Jeu sera disponible pendant toute la durée du Jeu sur :
sur <https://ambazac.bibenligne.fr/>

Le Participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site Facebook qui peut être consultée directement sur le site de Facebook.

Ce Jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice. Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de litige lié au Jeu.

2 - PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique (les mineurs devront être munis d'une autorisation parentale téléchargeable sur <https://ambazac.bibenligne.fr/>, résidant en France métropolitaine ayant un accès à Internet et un compte utilisateur Facebook valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception de toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu.

La bibliothèque d'AMBAZAC se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu.

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, en toutes ses dispositions, par le participant.

3 - MODALITES DE PARTICIPATION

1. Prenez une photo sur le thème imposé, du 05 avril au 24 mai 2022.
2. Envoyez votre photo à ludobib@ambazac.fr en mentionnant, vos noms, prénoms, téléphone et catégorie (fournir l'attestation parentale le cas échéant).
3. Pour voter, chaque participant devra se connecter sur la page facebook de la bibliothèque d'Ambazac <https://www.facebook.com/Ludobib-484533401910543/> du 25 au 31 mai 2022.
4. Résultat des votes le 1^{er} juin 2022.

La participation au Jeu n'est pas limitée à une seule photo par personne. L'utilisateur peut envoyer autant de photos qu'il le souhaite.

Sont prohibées toutes les photos qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Ainsi, la Bibliothèque d'Ambazac se réserve le droit de retirer du Jeu, sans préavis, toute photographie à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du Jeu.

Le participant déclare et garantit par ailleurs qu'il dispose des droits d'auteur sur la ou les photographie(s) postée(s) soit pour en être l'auteur (photographie prise personnellement), soit pour avoir obtenu l'accord exprès de l'auteur de la photographie ou des personnes identifiées sur la ou les photo(s) de sorte que la responsabilité de la Bibliothèque d'Ambazac ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent Jeu.

Les photographies ne devront faire apparaître aucune marque ni aucun autre support de droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers.

En tout état de cause, pour participer valablement au Jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la Bibliothèque d'Ambazac, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

4 - DOTATIONS

Le Jeu désignera parmi toutes les participations enregistrées 2 personnes (1 par catégorie) respectant les conditions de participation.

Chaque gagnant remportera un chèque cadeau de la Librairie Page et Plume ou Rêv' en pages d'une valeur unitaire de 40 Euros et le nouveau sac « spécial 30 ans » de la bibliothèque. Les lots ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables, et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire, pour quelque raison que ce soit, même en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Les lots ne pouvant être remis par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une modification dans les coordonnées transmises par les gagnants, seront conservés par la Bibliothèque d'Ambazac.

5 - MODALITES DE SELECTION DES GAGNANTS

Les gagnants seront sélectionnés sur les critères suivants :

Les 2 photos obtenant le plus de mention "j'aime" dans la semaine du 25 au 31 mai seront désignées gagnantes.

En cas d'égalité le jury désignera la gagnant suivant les critères suivants :

- l'adéquation avec le thème
- l'originalité
- les qualités esthétiques de la photo

Les gagnants seront annoncés le 1er juin 2022 via la Page Facebook et le portail de la Bibliothèque d'Ambazac.

Les gagnants disposeront d'un délai de quinze jours à compter de l'annonce des gagnants pour confirmer leur acceptation du lot.

Tout gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot.

À l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu. Les lots seront à récupérer à la bibliothèque, selon les détails indiqués dans le message communiqué par la Bibliothèque d'Ambazac

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La Bibliothèque d'Ambazac ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de la publication annonçant le gain, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

La Bibliothèque d'Ambazac se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristiques, pour quelque cause que ce soit sans que sa responsabilité puisse être engagée à cet égard.

La Bibliothèque d'Ambazac se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des informations communiquées lors de sa participation au Jeu et notamment autorise toutes les vérifications sur l'identité ou les coordonnées du participant.

6 - FRAUDE

Tout participant doit se conformer au présent règlement. La Bibliothèque d'Ambazac peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent Règlement, et se réserve le droit de supprimer tout commentaire frauduleux.

Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les lots qui leur sont attribuées.

Toute information inexacte, mensongère ou ne respectant pas les conditions de participation au Jeu entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement ou la restitution du lot déjà envoyé, au choix de la Bibliothèque d'Ambazac

7 - PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS

La Bibliothèque d'Ambazac se réserve le droit d'utiliser les noms des participants et des gagnants sans aucune contrepartie.

Le participant autorise, en participant à ce Jeu, La Bibliothèque d'Ambazac à reproduire, représenter, utiliser et diffuser sa photo postée sur Facebook.

Cette autorisation fera le cas échéant l'objet de la signature ultérieure par chaque gagnant d'une autorisation de cession de droit à l'image et des droits de reproduction, de représentation et d'adaptation.

Le participant reconnaît que la transmission de ces droits ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité ni contrepartie. Le participant garantit qu'il n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Chaque gagnant accepte par avance l'utilisation de ses nom, prénom sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau internet ou non, pendant une durée maximum de 1 an sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans le message envoyé à l'équipe en charge de la page Facebook de La Bibliothèque d'Ambazac lors de la confirmation d'acceptation de son gain.

8 - LIMITE DE RESPONSABILITE

La Bibliothèque d'Ambazac ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le Jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La Bibliothèque d'Ambazac ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants. La Bibliothèque d'Ambazac se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu

9 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à La Bibliothèque d'Ambazac en vue de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants et de l'attribution de la dotation.

Si le participant l'a accepté, les données collectées permettront de l'informer des mises à jour effectuées sur le site ou de lui communiquer des offres particulières Conformément aux dispositions de la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Ce droit d'accès s'exerce en écrivant à La Bibliothèque d'Ambazac, 3 avenue de la Libération, 87240 AMBAZAC.

10 - PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

11 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement est adressé, à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu.

La demande s'effectue, par demande par mail à ludobib@ambazac.fr.

Une seule demande de copie sera prise en compte par foyer.

La Bibliothèque d'Ambazac se réserve le droit de modifier ce règlement, toute modification sera consultable sur le site internet <https://ambazac.bibenligne.fr/>.

12 - LITIGES

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication du règlement.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de Règlement amiable.

A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend la Bibliothèque d'Ambazac sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du Jeu.